



## Fuite d'eau dans la cave

Par **Zoe\_aix**, le **26/09/2023** à **13:53**

Bonjour,

je viens d'obtenir les clé de mon nouvel appartement (appartement location)

Pendant la visite il n'y avait aucune fuite d'eau au niveau de la cave.

lors des etats des lieux d'entrée nous avons remarque une grosse fuite qui inonde le sol de la cave.

Cette fuite proviens du Mur où passe le tuyau d'alimentation d'eau de l'immeuble (une fois dans la cave le tuyaux apparent)

La cave est totalement inutilisable (une fois la fuite est réparée, il faut attendre longtemps avant de pouvoir utiliser la cave par risque de moisissures)

l'agence de gestion locative est bien informé et le plombier de l'immeuble est prévu pour rechercher et réparer la fuite)

Quels sont mes droits dans ce cas etant donné que je ne vais pas pouvoir utiliser la cave avant longtemps) - La fuite peut venir de l'extérieur de l'immeuble , entre le compteur général dans la rue et le mur de la cave.

ai-je le droit de demander une reuction sur le loyer ?

en vous remerciant.

Par **Visiteur**, le **26/09/2023** à **13:55**

Bonjour,

Vous pouvez demander la réduction de loyer à hauteur de la part correspondant à la cave inutilisable.

Faites un courrier RAR au bailleur.